

Compte Rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2012

L'an deux mil douze, le treize septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 5 septembre 2012

Étaient présents : Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Anne DOUADY, Catherine DUPONT, Bernard MARO, Alain MONNOT, Claude ROUSSET.

Absents excusés : Patrick BARTCZAK (procuration à Anne DOUADY), Jean-Bernard ALLAN (procuration à Bernard MARO), Jean-Louis CHOQUET (procuration Marie-Louise CHRISTOPHEL, Véronique PIGEON-MENZEL (procuration à Bernard MARO), Damien TOURLONNIAS (procuration à Alain MONNOT)

Secrétaire de séance : Anne DOUADY

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès-verbal du 21 juin 2012.

Le procès-verbal de la séance du 21 juin 2012 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

➤ Décision modificative n°2 – Régie des Remontées Mécaniques (n°62/2012)

Le Maire propose donc la DM suivante:

Investissements	Dépenses	Recettes
D 2315-123 RM : Automatisation des vannes canons neige	-2 000,00 €	
D 2315-129 FUN: Rails de portes cabines Funiculaire	7 000,00 €	€
D 2313-130 FUN : Caméra surveillance Gare Haute	-8 000,00 €	€
D 2315-040 RM : Mise en conformité guidage pylônes Ruche & Bois Bossu + sécurité poulie de retour Bois Bossu	3 000,00 €	€
Total	0,00 €	0,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°2 du Budget Régie des Remontées Mécaniques 2012 ci-dessus présentée.

➤ **Demande de subvention du CIFODEL (n° 63/2012)**

Monsieur le Maire rappelle que le CIFODEL (Centre de Formation des Élus Locaux) est un organisme auquel la commune cotise et qui dispense, moyennant finances, des formations pour les élus communaux. Il présente une demande de subvention exceptionnelle de leur part, d'un montant de 214 €, ce qui correspond à la moitié de notre cotisation 2012. Cette subvention permettrait au CIFODEL de reconstituer sa trésorerie et d'assurer sa stabilité financière pour prolonger durablement son activité afin d'aborder sereinement les prochaines échéances municipales, en termes de formation et de conseil à destination des nouveaux élus notamment.

Il est souligné que ces difficultés financières sont dues pour l'essentiel au fait que le Conseil Général n'a pas accordé de subvention au CIFODEL en 2009 et 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder au CIFODEL une subvention exceptionnelle de 214 €

Les élus regrettent toutefois que les petites communes soient obligées d'accorder cette aide pour combler de la défaillance du Conseil Général en 2009 et 2010.

➤ **Révision du loyer de l'appartement N°7 de l'immeuble La Source (n°64/2012)**

Monsieur Bernard MARO rappelle que le loyer actuel du T1 N°7 de l'immeuble La Source est actuellement de 138,65€ soit un coefficient au m² de 4,41 €/m². Il précise que ce loyer, comme les autres loyers communaux, est indexé annuellement sur l'indice INSEE des loyers.

Il propose toutefois de réviser le loyer de cet appartement qui vient d'être entièrement rénové par les employés communaux (dont notamment création d'une salle de bain, remise en état de la plomberie, changement des sols, de cloisons et peintures...pour un coût matériel hors main d'œuvre d'environ 10 000€). Il estime que le coefficient doit être réévalué à 5,90 €/m² (ce qui restera encore en dessous des coefficients appliqués par l'OPAC).

Il propose donc que le loyer soit réévalué à 185,60€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réviser le loyer de l'appartement N°7 de l'immeuble La Source à 185,60 €par mois (hors charges) à compter du 1^{er} octobre 2012.

Monsieur le Maire et Monsieur MARO soulignent l'utilité du bâtiment de La Source qui permet de dépanner des personnes en situation d'urgence en leur offrant des appartements à loyer très modéré, pour des périodes courtes, le temps d'obtenir un logement social.

Il est de plus précisé que l'appartement n°8 nécessite aussi quelques travaux de peinture que Solid'Action assurera vu qu'il va être attribué à l'un de leur résident, ainsi que le changement des sanitaires qui se fera en collaboration entre Solid'Action et les services techniques (la fourniture des sanitaires étant à la charge de la commune). Lors du prochain changement de locataire, il sera nécessaire d'envisager le changement des revêtements de sol.

➤ **Tarif des photocopies et fax au 1^{er} Octobre 2012 (n°65/2012)**

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs photocopies et fax ont été fixés par délibération n°14/2012.

Suite à d'une part certaines demandes, d'autre part l'acquisition d'un traceur par la commune, il propose de compléter les tarifs comme suit :

Objets	Tarifs au 1/5/2012 À l'unité	Proposition 01/10/2012 À l'unité
Photocopies N&B pour les particuliers et professionnels (copie A4 recto)	0.20 €	0.20 €
Photocopies N&B facturées aux associations et collectivités (copie A4 recto)	0.05 €	0.05 €
Photocopies Couleurs facturées aux associations et collectivités (copie A4 recto)	0.0800€	0.08 €
Photocopies Couleurs facturés aux particuliers et professionnels (copie A4 recto)		0.30 €
Tirage de plans sur le traceur facturé aux collectivités (quel que soit la taille du plan dans la limite d'un AO) – <i>NB : les tirages d'aplats importants de type photos ou d'ortho photos sont interdits</i>		10,00 €
Fax	0.50€de 1 à 5 pages envoyées ou 1€par tranche de 10 pages	0.50€de 1 à 5 pages envoyées ou 1€par tranche de 10 pages

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs des photocopies et fax comme proposés ci-dessus à compter du 1^{er} octobre.

De même, il est décidé à l'unanimité que toute facture annuelle aux associations ou collectivités, de moins de 10 €ne sera pas recouvrée.

➤ **Congrès des Maires 2012**

Le Congrès des Maires se déroulera à Paris du 20 au 22 novembre 2012.
Cette année aucun élu n'est disponible pour s'y rendre.

Monsieur MARO souligne que c'est une bonne chose car c'est une économie de faite en ces temps difficiles, d'autant que la commune doit trouver 90 000€de produit fiscal qui lui ont été supprimé (voir CR du mois de juin).

Monsieur le Maire souligne que le budget des frais de représentation est plus que minime sur Saint Hilaire et que le peu de frais engendré par le déplacement sur le Congrès des Maire n'est pas significatif. D'autant, qu'il est important pour la cohésion d'une équipe municipale d'avoir dans l'année, un moment de travail dans une ambiance conviviale.

➤ **Frais de déplacement – Assemblée Générale des Funiculaires de France (n°66/2012)**

Monsieur le Maire expose que l'Assemblée Générale des Funiculaires de France aura lieu en Espagne à Bilbao, le 5 octobre 2012.

Le Maire en tant que Président de l'Association, le Directeur de la Régie en tant que représentant de la Régie et la Responsable des services communaux en tant que secrétaire de l'association se rendront à cette Assemblée Générale.

Il demande alors que les frais d'hébergement et de transport du Chef d'exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques soient pris en charge par la régie. De même, que ceux de la Responsable des services soient pris en charge par la commune. Les frais du Président seront eux supportés par l'Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de rembourser aux intéressés qui auront engagés les frais de déplacement et d'hébergement du 4 au 6 octobre 2012, à l'occasion de l'Assemblée Générale des Funiculaires de France, sur présentation des justificatifs :

- Les frais du Directeur de la Régie par le Budget des Remontées Mécaniques 2012,
- Les frais de la Responsable des Services par le Budget Communal 2012.

III) Travaux

➤ **Demande de subvention – Déclaration Source Poirier (Saussa Granet) (n°67/2012)**

Monsieur le Maire expose que suite à la rétrocession de l'intégralité des réseaux d'eau et d'assainissement par les établissements de soins à la régie en juillet 2011, nous avons constaté que le périmètre de protection du captage de la source Poirier n'avait jamais été établi. Par conséquent, un cabinet d'étude doit être désigné pour aider la commune à élaborer le dossier de déclaration d'utilité publique relative à la mise en place du périmètre de protection du captage d'eau potable de la Source Poirier, auprès de l'ARS (Agence Régionale de la Santé).

Monsieur le Maire présente le devis du Cabinet NICOT correspondant aux travaux nécessaires pour la composition du dossier de déclaration. Le montant des travaux est estimé à 6 305,00 €HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à :

- ✓ Solliciter l'aide financière du Conseil Général et de l'Agence de l'eau pour la réalisation de ce dossier,
- ✓ Faire exécuter les travaux par le Cabinet NICOT.

➤ **Demande de subvention – Schéma Directeur de l'Eau potable (n°68/2012)**

Monsieur le Maire expose que suite à l'ouverture de l'appel à projets par l'Agence de l'eau en date du 2 avril 2012 pour lutter contre les fuites des réseaux d'eau potable et économies d'eau dans les bâtiments publics, nous avons déposé une déclaration d'intention comportant notamment le projet de faire établir un Schéma Directeur de l'Eau Potable .

Pour réaliser ce dossier, il est nécessaire de désigner un cabinet d'études pour aider la commune comprenant la phase diagnostic qui permettra de mettre à jour les plans de réseaux dont nous disposons et d'identifier les tronçons qui présentent des fuites à réparer et qui sont très anciens et représentent un risque potentiel de fuite à court ou moyen terme, afin de définir ensuite un plan de travaux pluriannuel et améliorer le rendement de l'ensemble du réseau.

Le coût prévisionnel de cette étude est estimé à 40 000 €HT et peut bénéficier d'aides financières de la part du Conseil général et de l'Agence de l'eau.

Le retour des offres de notre mise en concurrence est fixé au lundi 17 septembre à 12h00.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de mandater le Maire pour faire toutes les démarches nécessaires à la demande d'aides financières pour l'élaboration d'un schéma directeur d'eau potable auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'eau.

➤ **Demande de subvention – Remplacement fontaines et mise en place de comptage sur bâtiments publics (n° 69/2012)**

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'ouverture de l'appel à projets par l'Agence de l'eau en date du 2 avril 2012 pour lutter contre les fuites des réseaux d'eau potable et économies d'eau dans les bâtiments publics, nous avons déposé une déclaration d'intention comportant notamment le projet de faire équiper de systèmes de comptages les bâtiments publics et fontaines de même qu'équiper ces dernières de systèmes de fermetures automatiques.

Il est donc nécessaire d'effectuer des travaux de remplacement des fontaines et de mise en place de comptage. Monsieur le Maire expose qu'actuellement de nombreuses fontaines publiques n'ont pas de systèmes avec arrêt automatique mais de simples vannes ¼ de tour qui risquent d'être laissées ouvertes par les utilisateurs.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 46 500 €HT et peut bénéficier d'aides financières de la part de l'Agence de l'eau.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à :

- Solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau pour la réalisation de ces travaux.
- Faire exécuter les travaux par l'entreprise qu'il jugera la plus compétitive.

Monsieur le Maire précise d'ailleurs qu'après discussion avec l'Adjoint aux travaux, il a été décidé de supprimer quelques fontaines. En effet, actuellement nous avons 21 fontaines qui pour certaines ne servent qu'à arroser les jardins et laver les voitures des riverains, ce qui n'est pas l'objet d'un tel point d'eau. De même, grâce aux 2 premiers compteurs installés l'an dernier, nous avons pu constater que cela génère des consommations importantes (68m³ d'eau pour 1 fontaine par exemple).

Nous reparlerons prochainement des points à supprimer.

➤ **Avenant 2012-1 du Contrat de Développement Diversifié (CDD) 2010-2011 (n°70/2012)**

Le Maire présente l'avenant 2012-1 au CDD 2010/2014 signé par le Conseil Général, concernant notamment l'attribution à la régie des remontées mécaniques de Saint Hilaire du Touvet de 102 076 € soit 58 % d'une dépense subventionnable tranche 2012 de 175 594 € pour la réfection des ouvrages d'art du funiculaire de Saint Hilaire du Touvet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'avenant 2012-1.

➤ **Test de coupure d'éclairage (n° 71/2012)**

Monsieur MARO expose qu'il serait intéressant d'effectuer un test de coupure d'éclairage public sur trois rues de la Commune de 23h00 à 5h30 ayant pour but l'économie d'énergie et la protection de la faune nocturne aux heures les plus calmes.

Ce test permettra d'observer les réactions des habitants.

Il propose donc que les lampadaires alimentés par les coffrets chemin des Grangettes, chemin des Vials et chemin du Pal de Fer soient coupés de 23h00 à 5h30 grâce à la mise en place d'horloges astronomiques qui ont un coût raisonnable d'installation, soit 500€ par horloge (fournitures et pose).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que dans le cadre de ce test, les lampadaires alimentés par les coffrets chemin des Grangettes, chemin des Vials et chemin du Pal de Fer seront coupés de 23h00 à 5h30 grâce à des horloges astronomiques.

Il est souligné que si ce test s'avérait concluant, le conseil pourrait décider de généraliser ce dispositif sur toute la commune.

➤ **Le jour de la nuit (n°72/2012)**

Monsieur MARO propose que la commune soit associée, comme l'an dernier, à l'action "Jour de la nuit" menée au niveau national et soutenue par le Conseil Général et la CCPG.

Le but de cette action est de nous faire prendre conscience du gâchis en énergie que représente l'éclairage public, de nous amener à réfléchir sur la nécessité de mieux gérer notre éclairage, de nous sensibiliser à la protection de la biodiversité nocturne et de nous permettre d'observer un ciel étoilé.

Cette année plusieurs animations accompagneront la coupure :

- 2 chorales
- Les mamans conteuses
- Jonglage avec du feu
- Balades nocturnes
- Astronomie.

Le programme détaillé sera annoncé dans le MSP Mag d'octobre.

Il propose donc que, dans ce cadre, l'éclairage public de Saint Hilaire reste éteint toute la nuit du 13 au 14 octobre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que dans le cadre de la manifestation "Le jour de la nuit", tous les éclairages publics de la commune resteront éteints toute la nuit du 13 au 14 octobre 2012.

➤ **Villa Sauzet – engagement maintien en hébergement pendant 15 ans (n°73/2012)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 70/2011 dans laquelle le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à racheter le bâtiment « Villa Sauzet » à l'OPAC, pour 80 000 € une fois que les travaux de remise aux normes auraient été effectués.

Monsieur le Maire expose que des subventions ont été demandées à différents financeurs qui demandent en contrepartie de leurs aides financières que la destination du bâtiment soit maintenue en hébergement pendant 15 ans.

De même, une subvention de 30 000 € du Conseil Général ne pourra être reversée qu'à la commune, il serait donc nécessaire d'acquérir le bien pour 110 000 € et non plus 80 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à s'engager auprès des différents financeurs, après rachat à l'OPAC 38, à maintenir la destination du bâtiment en hébergement pour la durée minimum de 15 ans, à compter de l'obtention des financements
- à acheter ledit bâtiment pour 110 000 € sous réserve de l'obtention de la subvention de 30 000 € du Conseil Général au profit de la commune.

➤ **Récupération des locaux mis à disposition de la Coupe Icare et du Codevoli pour divers projets**

Monsieur le Maire et Bernard MARO exposent qu'ils souhaiteraient récupérer le local qui est situé dans l'ancienne gare entre le chalet et le funiculaire et qui est actuellement loué à PREVOL.

Ce local permettrait de conforter le pôle touristique du Funiculaire en proposant des animations touristiques, petits commerces ou coopérative artisanale, par exemple.

PREVOL pourrait déménager dans le local situé sous l'office du Tourisme et serait par la même occasion plus proche de la pente école. Toutefois, ce local est actuellement utilisé par le CODEVOLI et la Coupe Icare.

Ces transferts ne seront bien entendu effectués qu'après négociations avec les intéressés et après que nous ayons trouvé un projet fiable pour l'ancienne gare du téléphérique.

Ils exposent aussi qu'ils souhaiteraient récupérer une partie des locaux (caves, annexes, garages...) mis à la disposition de l'Association de la Coupe Icare et du Codevoli situés dans l'immeuble du Couchant afin de pouvoir installer une chaudière à bois et à granulés pour le chauffage de l'immeuble.

Le Conseil Municipal confirme l'intérêt de ces propositions et invite le Maire et Bernard MARO à entreprendre les négociations avec les différentes parties pour que ces 2 projets aboutissent rapidement.

➤ **Validation projet éclairage public Place Fontenette et chemin du Pal de Fer (n°74/2012)**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur MARO a travaillé ces derniers mois avec le SEDI pour élaborer un projet visant à supprimer les derniers candélabres communaux à boules, qui éclairent plus le ciel que la chaussée, pour les remplacer par des luminaires à leds, à faible consommation.

Il expose que sur la base d'une étude sommaire réalisée par le SEDI en lien avec les élus de la commune, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 53 479 €
- 2- Le montant total de financement externe serait de : 24 646 €
- 3- Les frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI, inclus dans le prix de revient, s'élèvent à : 2 555 €
- 4- La contribution aux investissements s'élèverait à environ : 26 279 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la consultation, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux,
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :
 - Prix de revient prévisionnel : 53 479 €
 - Financements externes : 24 646 €
 - Participation prévisionnelle : 28 834 €** (frais SEDI + contribution aux investissements)
- et de prendre acte de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 2 555 €

➤ **Contrat Territorial de Tourisme et Loisirs Adaptés**

Monsieur le Maire rappelle le projet de charte d'engagement du CCTLA qui avait été évoqué lors du dernier Conseil Municipal du 21 juin et précise qu'il n'est pas encore finalisé.

Nous en reparlerons sans doute en octobre pour signer cette charte.

➤ **Point sur les projets en cours**

✓ **Assainissement**

La rénovation du tronçon des Gandins est sur le point d'être terminée.

Il faudra dès que possible faire des reconnaissances terrains pour voir d'où viennent les eaux parasites restantes car il semble que nous en ayons éliminé un certain volume mais qu'il en reste encore.

Nous avons fait procéder au débroussaillage du tracé de la canalisation d'assainissement venant des établissements que nous avons conservé car elle dessert les Petites Cités et la Maison ATTAL. Nous allons voir si l'accès est ainsi plus aisé et de fait le remplacement des tampons de regards plus facilement réalisable.

Nous avons réalisé la 1^{ère} mesure d'étiage du Ruisseau des Massards (10 l/s) qui est moins bonne que celle qui avait été faite en septembre 2010 (23 l/s). À suivre pour la prochaine de septembre.

L'analyse des boues de la station de Pré Lacour est bonne par contre celle de la station des Massards présente un taux de mercure toujours élevé. L'enlèvement et le traitement de ces boues vont coûter environ 5 000 €

✓ **Diagnostic de l'éclairage public**

Nous sommes en attente du rendu du diagnostic. Nous devons relancer le cabinet.

✓ **Station de ski**

La tranche de travaux d'automatisation des vannes de Pierre Dorée est terminée.

✓ **Funiculaire**

Le chiffre d'affaire et la fréquentation sont légèrement en hausse. Ceci est une très bonne nouvelle d'autant que les autres sites touristiques du secteur sont plutôt en baisse.

IV) Personnel

➤ **Suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à 35h00 à compter du 1^{er} octobre 2012 (n°75/2012)**

Suite à la délibération n°07/2012 du 19 janvier dernier décidant la création d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à plein temps, soit 35h00, qui a permis l'avancement de grade d'un agent, le Maire propose de supprimer l'ancien poste tenu par ledit agent, à savoir un poste d'Adjoint Technique de 2nd classe à 35h00.

De même, le poste d'Adjoints Techniques de 2^{ème} classe à temps non complet (16h00/sem) - Délib du 03/05/2007, étant toujours vacant à ce jour suite à des modifications de postes et à la création du poste d'Adjoint Technique de 2nd classe à temps non complet (14h20/semaine), il propose de supprimer également ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, qu'au 1^{er} octobre 2012, seront supprimés :

- le poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet (16h00/sem)
- le poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet (35h00/sem)

Par conséquent, au 1^{er} Octobre 2012, la liste des postes Techniques de la commune est modifiée comme suit :

- ✓ 1 Agent de Maîtrise Principal temps plein (35h00/sem) – Délib du 09/09/2010
- ✓ 1 Adjoint Technique Principal de 1^{er} classe temps plein (35h00/sem) - Délib du 03/05/2007
- ✓ 1 Adjoint Technique de 1^{ère} classe temps plein (35h00/sem) – Délib n°07/2012 du 19/01/2012
- ✓ 2 Adjoints Techniques de 2^{ème} classe temps plein (35h00/sem) - Délib du 03/05/2007
- ✓ 1 Adjoint Technique de 2^{ème} classe temps non-complet (14h20/sem) – Délib du 09/09/2010

V) Administration Générale

➤ Défi famille à énergie positive (n°76/2012)

Monsieur Bernard MARO expose que la Communauté de Communes du Grésivaudan et l'AGEDEN lance la 5^{ème} édition du concours national « défi Familles à Energie Positive » et propose que notre commune y participe.

L'objectif de ce défi est :

- d'économiser l'énergie sur les consommations à la maison (réduction d'au moins 8%),
- s'engager concrètement dans le plan climat énergie territorial du Grésivaudan (réduction d'émissions de CO2),
- faire changer durablement les comportements des citoyens en matière de consommation d'énergie (accompagnement sur 6 mois et défi).

Pour cela, une équipe regroupant une dizaine de foyers représentera la commune avec un capitaine qui sera formé aux économies d'énergie par l'Ageden (espace info énergie du Grésivaudan) et qui pourra assurer l'accompagnement et le suivi tout le long du concours.

Monsieur Bernard MARO propose à la commune d'adhérer à ce projet en associant des familles du plateau à ce défi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire et Bernard MARO à engager la Commune dans le projet « Familles à Energie Positive » et mandate Monsieur Bernard MARO pour superviser ce projet".

Il est à noter que les inscriptions sont à faire avant fin novembre. Un appel à candidature a été fait par le biais du MSP Mag. Nous craignons d'avoir du mal à trouver 10 familles pour participé mais c'en est déjà 26 qui se sont proposées sur l'ensemble du plateau. Trois équipes, composées de familles des 3 communes mélangées, seront constituées. Monsieur MARO souligne l'implication et l'inscription parmi les 26 candidats de Mme DESAUTEL de Saint Bernard, de Dominique CLOUZEAU-GERMAIN Maire de Saint Bernard et de l'école Primaire de Saint Hilaire.

➤ Rétrocession d'un quad (n°77/2012)

Monsieur le Maire expose qu'il a fait passer une note de service le 9 juillet 2012 à l'ensemble du personnel de la Régie des Remontées Mécaniques et de la Mairie pour donner le vieux quad Yamaha, en l'état. Celui-ci est en effet invendable vu l'état du pont notamment.

Monsieur Bruno NURIT est le seul agent qui s'est manifesté pour le reprendre, le 16 juillet dernier.

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider cette cession à titre gratuit, en l'état.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à donner le vieux quad Yamaha à Monsieur Bruno NURIT qui l'accepte en l'état, et d'effectuer la déclaration de cession de ce quad auprès de la Préfecture de l'Isère.

➤ **Projet d'aménagement d'un nouveau site d'escalade**

Monsieur le Maire présente le projet d'équipement de la falaise de Saint Hilaire du Touvet pour la pratique de l'escalade sportive proposé par les clubs locaux « Groupe Montagnard des Petites Roches » et « Crolles Grésivaudan escalade » sous couvert de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade.

Il précise que ce projet d'aménagement d'un site d'escalade concerne la parcelle B73 appartenant à la Commune : falaise qui se trouve juste au-dessus du chemin qui descend de St Hilaire du Touvet le long du Funiculaire, en particulier la partie qui se trouve entre l'escalier raide et 50m à droite du panneau « via ferrata ».

Monsieur le Maire souligne que le projet se trouve sous l'écaille que nous envisagions de sécuriser, si le RTM confirme le risque pour les habitants de Lumbin.

Si ces travaux de confortement venaient à ne pas être réalisés, ce projet d'équipement de voies d'escalade à cet endroit pourrait ne pas s'avérer judicieux.

Compte tenu de ce problème de sécurité, un courrier sera fait aux porteurs de projets pour leur indiquer que l'équipement souhaité n'est pas envisageable pour l'instant et que leur demande ne pourra être réétudiée que si les travaux de sécurisation de l'écaille sont réalisés.

➤ **Modification statutaire CCG (n°78/2012)**

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan modifiés ;

Vu la délibération n°124 de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan visant à déclarer d'intérêt communautaire de nouvelles compétences et/ou équipements ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le projet de modification statutaire proposé par la communauté de communes vise à intégrer dans le champ des compétences communautaires :

- La halte-garderie située au Versoud,
- La zone d'activités industrielle située à Saint Pierre d'Allevard,
- La friche industrielle dite de l'ex SETRIM située à Goncelin

Il précise que cette modification statutaire doit prendre effet au 1^{er} janvier 2013 par arrêté préfectoral.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification statutaire n°5 de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan.

➤ **Projet de vente de terrains communaux situés au-dessus de la caserne des Pompiers pour projet touristique**

Monsieur le Maire expose qu'il a été contacté par une famille habitant Saint Hilaire du Touvet qui envisage de réaliser un projet d'hébergement touristique, et qui serait intéressée par les terrains communaux situés au-dessus de la Caserne des Pompiers.

Monsieur le Maire rappelle que ces terrains avait été proposés aux porteurs du projet agricole « lait d'ânesses », à 0.10€/m² pour la partie agricole et 50.00 €/m² pour la partie constructible ; projet qui n'a finalement pas abouti.

Ces prix bas avaient été proposés car les travaux d'aménagement de l'accès au terrain seront très coûteux du fait des confortements nécessaires aux contraintes liées à la zone de glissement.

Monsieur le Maire expose que les porteurs de projet souhaiteraient savoir si sur le principe, le Conseil Municipal était potentiellement favorable à l'idée de vendre ces terrains pour un projet de ce type.

Les membres du conseil confirment qu'ils n'ont pas d'opposition de principe mais qu'il faudra avoir un projet détaillé avant de prendre une telle décision.

VI) Urbanisme

➤ Point sur le PLU

Par ordonnance du 9 août 2012, Monsieur Raymond ULLMANN, ingénieur INPG, a été désigné par le Président du Tribunal administratif de Grenoble comme commissaire enquêteur et Monsieur Périclès MENESES, Ingénieur de recherche, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté municipal n° 101/2012 en date du 20 août 2012 ont été prescrites, **du 24 septembre au 26 octobre 2012**, les deux enquêtes publiques conjointes relatives à l'élaboration du PLU, et au schéma d'assainissement avec « eaux pluviales » de la commune de Saint Hilaire du Touvet, dont le projet a été arrêté par délibération du Conseil Municipal le 22 mars 2012.

Ces enquêtes publiques vont se dérouler à la Mairie de Saint Hilaire du Touvet aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie soit :

**les lundis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
ainsi que les mercredis de 9h00 à 16h00**

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie les :

- **Lundi 24 septembre 2012 de 9h à 12h**
- **Mercredi 3 octobre 2012 de 14h à 17h**
- **Samedi 13 octobre 2012 de 9h à 12h**
- **Vendredi 26 octobre 2012 de 14h à 17h**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet d'élaboration du PLU, du schéma directeur d'assainissement avec eaux pluviales pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

VII) Questions diverses

➤ SISCO

La Présidente confirme que la rentrée s'est bien passée. 167 élèves en cours élémentaire et 107 élèves de maternelle.

Cantine : Depuis la rentrée le restaurant scolaire se fournit en fruits et en légumes auprès du Petit Casino. La facturation se fait avec des tranches tarifaires indexées sur le quotient familial des familles. Le logiciel sur interface Web de réservation de cantine a été mis en fonctionnement depuis le printemps dernier.

Nous rencontrerons le SDIS le 17 octobre prochain pour la visite de l'école Primaire dans le but d'obtenir également l'avis favorable pour ce bâtiment qui ne l'avait pas eu lors de la dernière visite de 2007.

➤ **Communauté de Communes du Pays Grésivaudan (CCPG)**

La prochaine réunion concernant le projet de salle multi activités aura lieu le mardi 18 septembre à 14h00 à la CCG.

Monsieur le Maire s'inquiète de l'impact budgétaire de la future salle de spectacle. En effet, les frais de fonctionnement reviendront à Saint Hilaire même s'il avait été dit que les 2 autres communes devaient participer. Il sera donc nécessaire de bien finaliser les conditions de participation au fonctionnement et aux frais de gestion du chantier de construction, par nos 2 voisins avant le début des travaux.

Il est précisé qu'il va être demandé un projet pour 120 à 150 personnes assises, de 800 000€ maximum, qui puisse être évolutif dans le temps pour les aménagements secondaires afin de limiter le coût de départ.

➤ **Tunnel de Saint Pancrasse**

Une réunion devrait être prochainement organisée par le Conseil Général pour nous tenir au courant des travaux envisagés.

➤ **Gazette**

Prochaine parution : lundi 5 Novembre 2012.

Dépôt Poste le Mercredi 31 octobre

Edition le Lundi 29 Octobre

Relecture et corrections entre le Vendredi 19 et vendredi 27 Octobre

Date limite dépôt des articles auprès de la rédaction : Samedi 13 Octobre

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 18 Octobre 2012 à 20h30
et le suivant aura lieu le Jeudi 6 décembre 2012.***

La séance est levée à 22h00.